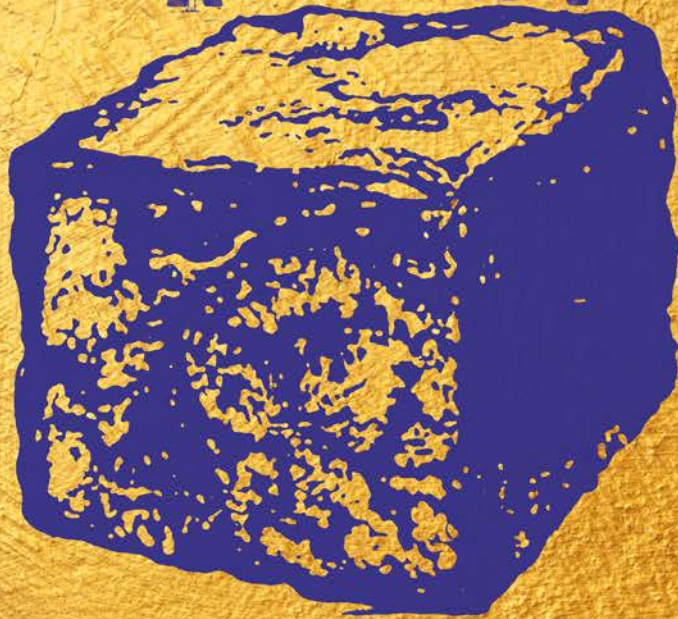


appel à candidature
DATE LIMITE DEPOT DOSSIER
13 DECEMBRE 2017

RÉVOLUTION(S)



SOYEZ RÉALISTES,
DEMANDEZ L'IMPOSSIBLE !
MAI 68, 50 ANS APRÈS...

Thèm'Art#6

ART CONTEMPORAIN&PHILOSOPHIE
LA GARDE (83) VAR | www.ville-lagarde.fr

RÈGLEMENT THÈM'ART #6

Art.1 Informations générales

Thèm'Art est un évènement artistique et philosophique dont la thématique commune interroge notre société.

La ville de La Garde (83) lance un appel à candidature aux plasticiens de la région Grand Sud-Est de la France dans toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, dessin, installation, vidéo...

L'exposition des sélectionnés aura lieu dans la salle Gérard Philipe du 17 au 25 février 2018.

Art.2 Modalités de sélection

Les plasticiens seront sélectionnés par une commission artistique. La commission les choisira sur la base de leur dossier de candidature et de leur projet en fonction du thème philosophique imposé. Les candidatures seront retenues pour la pertinence de leur réponse, la cohérence de leur démarche et la qualité de leur production passée.

Art.3 Thème imposé

**Le thème de cette année : "Révolution(s)"
Édition spéciale à l'occasion des 50 ans de mai 68 "Soyez réalistes, demandez l'impossible !"**

"La Révolution est un changement soudain ou progressif, violent ou pacifique, qui se produit quand une minorité se révolte contre l'autorité établie dans les domaines tels que la politique, l'économie, le social, l'art, la culture, la sexualité..."

Les événements de "Mai 68" ont pour origine la révolte des étudiants et ils se sont généralisés à toute la population française. C'étaient des mouvements contestataires dirigés contre le capitalisme, le consumérisme, la mondialisation et surtout le pouvoir en place. Avec le recul des années, "Mai 68" apparaît comme une rupture fondamentale dans l'histoire de notre société : la remise en cause de l'ordre existant et des règles traditionnelles de la Famille, l'Éducation, la Morale, la Religion, le Pouvoir... C'était l'espoir d'une transformation radicale de la vie et du monde à la fois extrême et idéaliste !

Aujourd'hui quel est son héritage ?

Le bilan est contrasté : notre société est devenue plus démocratique, plus hédoniste, plus solidaire, plus égalitaire entre homme et femme... Pourtant on assiste à certains reculs

des mentalités : est-on à l'aube de nouvelles révolutions possibles ?

Positives ou négatives, en voici quelques-unes : les mouvements artistiques, les acquis en danger (discrimination des femmes, droit à l'avortement, droits de l'enfant, liberté d'expression, Planning Familial...), les luttes toujours d'actualité (féminisme, cause animale, homophobie, racisme, Printemps arabe, radicalisation religieuse...), les révolutions numériques (Internet, blogs et réseaux sociaux...) grâce aux révolutions techniques (technologies, moyens de communication...), les révolutions scientifiques (biologie, médecine, archéologie...).

Personnelle ou universelle, locale ou sismique, concevez votre révolution...

Art.4 Conditions de participation

Peuvent déposer un dossier de candidature tous les plasticiens résidant sur le territoire du Grand Sud-Est (Corse, PACA, Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté) sans considération d'âge. L'inscription au concours n'est pas subordonnée à des frais d'inscription.

Art.5 Dossier de candidature

Deadline par voie postale au service culturel : mercredi 13 décembre.

Le dossier de candidature doit contenir obligatoirement :

- Demande de participation** remplie et signée (à trouver sur www.ville-lagarde.fr).
- 3 œuvres minimum** (max. 10), dessins, croquis, photos, reproductions de votre projet seront les bienvenus si les œuvres ne sont pas encore réalisés.
- Note d'intention** relative à la thématique afin d'éclairer le jury sur votre réponse plastique. Une page maximum car elle sera également utilisée dans l'exposition pour éclairer les visiteurs.
- CV artistique** : formations, expositions, site internet...
- Démarche artistique personnelle.**
- 10 reproductions d'œuvres récentes.** Prévoir textes et photos sur papier (pour le jury) + clé USB en jpg 300 dpi 100x150mm minimum (pour impression HD si sélectionné).

Art.6 Acceptation du règlement

La participation au concours implique la complète acceptation du présent règlement, ainsi que le consentement à la reproduction graphique et photographique des œuvres choisies, dans toutes publications à caractère documentaire ou promotionnel de la manifestation et des artistes.

Art.7 Frais et assurance

Les frais de production des œuvres et l'emballage sont à la charge de l'artiste. Les frais de transport des œuvres et les frais de séjour des artistes ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

Pendant toute la durée de l'exposition, les œuvres seront assurées par la ville de La Garde pour des valeurs qui ne pourront être surestimées.

Art.8 Modalités d'exposition

L'accrochage des œuvres est réalisé par le service culturel. Toutefois, la présence de l'artiste pendant cette période est sollicitée si montage particulier.

Le nombre des œuvres et leur implantation dans l'espace d'exposition reviennent au commissaire artistique. Il ne peut être contesté par l'artiste. Le commissaire artistique se réserve le droit de refuser une œuvre qui ne serait pas en conformité avec le projet sélectionné. Toute œuvre exposée devra rester en place pendant toute la durée de la manifestation, elle ne pourra être remplacée, et devra fonctionner tous les jours de 15h à 19h (notamment vidéo).

L'exposition des sélectionnés aura lieu dans la salle du complexe Gérard Philipe.

Dépôt des œuvres > 12 février 9h à 18h

Accrochage > 13 au 14 février

Vernissage > vendredi 16 février 18h

Exposition > 17 au 25 février

Colloque > samedi 17 février 15h

Décrochage > 26 février 9h à 12h

Art.9 Prix Thèm'Art

La sélection est annoncée aux candidats par mail à compter du lundi 26 décembre.

Le jury est composé de plusieurs personnalités représentatives et qualifiées des institutions publiques et privées. Il se réunira le jour du vernissage pour la délibération du Prix Thèm'Art. L'annonce du lauréat aura lieu à l'occasion du vernissage le vendredi 16 février.

Le Prix Thèm'Art est récompensé par une dotation de 1 500 € et une exposition personnelle à la Galerie G l'année d'après : Prix Thèm'Art 2017 "Frontières" Jean-Philippe Roubaud.

**www.facebook.com/GalerieG
Service Culturel 04 94 08 99 19
lagalerieg@ville-lagarde.fr
Hôtel de ville BP 121,
83957 La Garde cedex**